

COMMUNE DE LA PORTA

AVIS DE CRÉATION

DE TITRE DE PROPRIÉTÉ

Date de l'acte : 10 décembre 2021

Suivant acte reçu par Maître Christophe RAMAZZOTTI, notaire à ROGLIANO (Haute-Corse) Pian delle Borre Macinaggio.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

Au profit de :

Monsieur Joseph **GIANNECHINI**, demeurant à LYON 3ÈME ARRONDISSEMENT (69003) 22 rue David.
Né à LA PORTA (20237) le 5 février 1929.

Madame Marie Louise **GIANNECHINI**, épouse de Monsieur Michel Charles **BERNIER**, demeurant à L'HAY-LES-ROSES (94240) 15 Ter rue des Tournelles boîte 88.
Née à LA PORTA (20237) le 8 juillet 1931.

Monsieur Auguste Antoine **GIANNECHINI**, demeurant à LA PORTA (20237) quartier Saint Sébastien
Né à LA PORTA (20237) le 4 octobre 1934.

Monsieur Jean Baptiste **GIANNECHINI**, retraité, demeurant à LA PORTA (20237) villa L'Alba Serena
Né à LA PORTA (20237) le 24 juin 1938.

Madame France **GIANNECHINI**, demeurant à CHATEAUROUX (05380) 6 rue du Moulin à Vent.
Née à LA PORTA (20237) le 20 mai 1944.

Et de :

Monsieur Jean Paul François **LEMETAYER**, retraité, demeurant à AIX-EN-PROVENCE (13100) rue Les Milles la Mazarine.
Né à MEGRIT (22270) le 11 juillet 1933.
Veuf de Madame Félicia **GIANNECHINI** et non remarié.

IDENTIFICATION DU BIEN

Désignation

Dans un ensemble immobilier situé à **LA PORTA (HAUTE-CORSE) 20237 Quartier Saint Sébastien.**

Une maison élevée sur rez-de-chaussée de trois étages et greniers au-dessus.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	440	LA PORTA	00 ha 02 a 43 ca

Les lots de copropriété suivants :

Lot numéro onze (11)

Situé au rez-de-chaussée : une cave et des W.C.
Et la quote-part indéterminée des parties communes générales.

Lot numéro douze (12)

Situé au premier étage, côté Sud-Est, un dégagement, deux chambres et une cuisine.
Et la quote-part indéterminée des parties communes générales.

Lot numéro treize (13)

Situé au deuxième étage, entrée de droite, une chambre, séjour et cuisine.
Et la quote-part indéterminée des parties communes générales.

Lot numéro quatorze (14)

Situé au troisième étage, entrée de droite, un dégagement et trois chambres.
Et la quote-part indéterminée des parties communes générales.

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Etat descriptif de division – Règlement de copropriété

L'ensemble immobilier sus-désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître SAISSET Yvan notaire à BRANDO le 10 avril 1997 publié au service de la publicité foncière de BASTIA le 29 avril 1997, volume 1997P, numéro 2375.

L'état descriptif de division - règlement de copropriété a été modifié :

- aux termes d'un acte reçu par Maître Angèle ALBERTINI DE BUTTAFOCO MOREAU DE PERICORD, notaire à PENTA DI CASINCA le 12 avril 2006, publié au service de la publicité foncière de BASTIA le 19 mai 2006, volume 2006P, numéro 3993.

- aux termes d'un acte reçu par Maître Christophe RAMAZZOTTI, notaire à ROGLIANO le 3 avril 2017, publié au service de la publicité foncière de BASTIA le 4 mai 2017, volume 2017P, numéro 3238.

- aux termes d'un acte reçu par Maître Christophe RAMAZZOTTI, notaire à ROGLIANO le 10 décembre 2021, en cours de publication au service de la publicité foncière de BASTIA.

Désignation

Dans un ensemble immobilier situé à **LA PORTA (HAUTE-CORSE) 20237 Quartier Saint Sébastien.**

Une parcelle de terre à usage de jardin.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	439	LA PORTA	00 ha 01 a 95 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

**Adresse mail de l'étude : ramazzotti@notaires.fr
(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture)**